

# **Aménagement morphosyntaxique et ses incidences sur le lexique**

**Abdallah BOUMALK**

**Centre de l'aménagement linguistique, IRCAM, Rabat**

Le processus d'aménagement de la langue amazighe entrepris depuis deux décennies a connu deux types de développements. La première évolution est à saisir au niveau du champ même d'intervention (corpus ou statut de la langue). Quant à la seconde, elle a trait à la nature des secteurs de la langue que couvre cet aménagement. En d'autres termes, l'aménagement de l'amazighe s'est limité d'abord dans un premier temps aux questions relatives au corpus ; les aménageurs ne se souciaient guère ou peu du statut de la langue. Ce volet n'a été intégré à la problématique générale de l'aménagement de l'amazighe que récemment. Le deuxième aspect de cette évolution concerne les domaines de la langue qui ont suscité en premier l'intérêt des promoteurs langagiers.

Au niveau du code, les actions menées ont d'abord porté sur les secteurs de la graphie et du lexique. Mais, celles-ci ont montré, sur certains points, quelques limites, notamment dans le domaine de la création lexicale.

En relation avec les développements qu'a connus l'aménagement de la langue amazighe tant au niveau du code que du statut, la présente contribution tentera de mettre en lumière l'apport non seulement de la morphologie mais aussi de la syntaxe au renouveau du lexique et, partant, de la terminologie en général. Car aborder les questions de morphologie et de syntaxe conduit très vite à poser le problème des unités du lexique, du point de vue de leur formation et de leur agencement. Cet état de chose place la morphologie et la syntaxe au cœur du processus de l'aménagement du lexique. A partir de matériaux linguistiques nouvellement créés, nous tenterons de montrer l'intérêt que peut revêtir l'aménagement des structures morphosyntaxiques pour un aménagement efficient et en faire un préalable au renouveau du lexique.

### *L'aménagement du statut et ses implications sur le corpus de la langue*

Les expériences connues dans le domaine de l'aménagement du corpus de l'amazighe ont toutes été marquées par le contexte sociopolitique dans lequel elles ont émergé. Ainsi, la fin des années 1970 et le début des années 1980 où les questions de planification linguistique commençaient à émerger pour la première fois<sup>1</sup> ont connu un débat sur le statut linguistique de l'amazighe (Boukous, 1979 ; Akouaou, 1982) et sur les questions de graphie (Académie berbère, Chami, 1982 ; Chaker, 1982). Concernant le premier point, l'unité profonde de la réalité linguistique de l'amazighe a été mise en évidence par les berbérisants depuis le siècle dernier (Basset, 1959 : 27).

Mais, pour d'aucuns, le statut linguistique de l'amazighe ne lui permet pas d'accéder à d'autres domaines d'usages et servait d'argument pour le maintenir dans la marginalité, à l'écart des institutions. Le second aspect évoqué ci-dessus est à mettre en relation avec la volonté des promoteurs langagiers d'opérer le passage de l'amazighe à l'écrit.

Aussi, la quasi-totalité des actions entreprises, durant cette époque, en vue d'améliorer la situation de la langue amazighe ont-elles porté essentiellement sur la graphie. Mais, ce processus appelle à son tour un travail de mise à niveau de la langue, notamment sa composante lexicale. De ce point de vue, la codification graphique et le renouvellement du lexique sont en étroite relation d'interdépendance. L'histoire de l'aménagement de l'amazighe l'illustre parfaitement ; les travaux d'intervention sur ces deux secteurs ont toujours été menés de façon quasi conjointe. L'on pourrait évoquer, à ce propos, le travail effectué par l'Académie berbère en matière d'aménagement de l'alphabet tifinaghe à la fin des années 1960 et les travaux de Mouloud Mammeri et son équipe sur la modernisation du lexique (Amawal). L'intérêt porté à ces deux secteurs s'expliquerait, à notre sens, par la volonté des promoteurs langagiers de démontrer que l'amazighe est en mesure d'assumer les fonctions que l'on assigne à d'autres langues. Mais en l'absence de toute reconnaissance par les Etats de la langue et de la culture amazighes, l'entreprise d'aménagement s'effectue dans un cadre extra-institutionnel. Chaker (2009 : 13) souligne que « jusqu'à ces toutes dernières années, il s'est donc agi d'un travail militant, très volontariste, à finalité fortement emblématique. Une « néologie de principe » en quelque sorte, qui ne

circulait que dans le réseau associatif et militant et qui ne faisait l'objet d'aucun processus maîtrisé d'implémentation sociale et de validation ». Par conséquent, la plupart des propositions portant sur l'aménagement du lexique relèvent de l'amateurisme (Achab, 1996, Ameer, 2007, Chaker, 2009). La littérature amazighisante consacrée à l'aménagement linguistique a procédé à l'étude critique de cette production. Deux travaux ont particulièrement examiné de près ces questions : Achab (1996) pour la période allant de 1945 à 1995 et Ameer (2007) de 1995 à 2005.

L'évolution qu'a connue le statut de l'amazighe, de la création de l'IRCAM au Maroc en 2001 et l'intégration de la langue dans le système éducatif, jusqu'à la constitutionnalisation et l'officialisation en juillet 2011, a un impact direct sur l'ensemble du processus d'aménagement. Cela apparaît à travers plusieurs aspects qui sont liés aussi bien à la nature du cadre dans lequel s'opère l'aménagement (cas des institutions, par exemple) qu'à celle des besoins qu'exige la nouvelle donne sociolinguistique. Pour mieux rendre compte de cet état de fait, nous examinons les problèmes délicats que pose l'aménagement du lexique.

### **Aménagement lexical**

D'une façon générale, l'aménagement du lexique, action phare par excellence des promoteurs de l'amazighe, consiste en l'enrichissement lexical et en la gestion de la variation affectant ce secteur. Soulignons, cependant, que ce dernier aspect n'est pas toujours pris en compte par les spécialistes de l'aménagement, les efforts étant concentrés essentiellement sur le renouveau du stock lexical.

Parmi les objectifs escomptés, figurent la modernisation du lexique et l'élaboration de terminologies spécialisées. Une langue confinée dans l'oralité pendant des millénaires et limitée à l'usage familial ne peut prétendre investir des domaines d'usage nouveaux sans qu'un travail de renouveau des structures lexicales ne soit entrepris. Ceci passe inéluctablement par la solution des problèmes liés à la terminologie lacunaire. Mais, il convient de souligner que la réussite d'une telle entreprise dépend du choix que l'aménageur aura à effectuer tant au niveau de la méthode que des propositions. Aussi, l'intervenant dans ce domaine se doit-il, pour un aménagement efficace du lexique, d'observer quelques principes préalables. Le

premier principe qui s'impose est la hiérarchisation des priorités en matière de création terminologique. La « néologie de principe » (Chaker, 2009) est à abandonner au profit de la néologie fonctionnelle qui répond à des besoins clairement identifiés et en diapason avec la demande sociale. Un autre principe, non moins important, est en relation avec la conformité des matériaux lexicaux élaborés aux règles de bonne formation morpho-phonologique. Longtemps méconnu des précurseurs en la matière, ce principe requiert une attention particulière de la part des néologues.

C'est dans ce sens que nous posons l'aménagement morphologique comme un préalable à tout travail de renouvellement lexical.

### **Aménagement des structures morphologiques**

La structure morphologique du mot amazighe résulte de l'association d'une racine et d'un schème (Cohen : 1968, 1993 ; Galand : 1984, 1992 ; Chaker : 1984). C'est ce principe qui régit dans tout le domaine linguistique amazighe la genèse du lexique. De ce fait, il s'applique également aux unités lexicales nouvellement créées. Sans risque d'erreur, on pourrait affirmer que les propositions néologiques mises en circulation depuis les années 1970 sont en majorité formées selon ce même principe. La néologie de forme a largement exploité le procédé de dérivation lui-même organisé autour du principe de la racine et du schème.

Pour un aménagement lexical efficient, la prise en compte de l'aspect morphologique des néologismes s'impose dans un double objectif. D'une part, cela permettra d'éviter la multiplicité des schèmes et, assurera, d'autre part, la conformité des formes au modèle de formation en vigueur, et par conséquent, leur intégration au système.

Afin de réduire la pléthore des schèmes et la variation lexicale (Taifi, 1990), les intervenants dans ce domaine seront amenés à procéder à un travail de systématisation des règles de formation. Autrement dit, le travail de standardisation portera sur la distribution des schèmes morphologiques selon la structure des bases dérivatives. A chaque catégorie de verbes (monolittère, bilitère, trilitère) correspondra un type particulier de schèmes pour les différentes classes dérivationnelles : nom d'action verbal, nom d'agent, nom d'instrument, nom de lieu, etc. Ainsi, les noms d'action verbal dérivés

d'un trilitère seront versés dans un même moule morphologique alors que ceux dont la base est bilitère rejoindrait une autre catégorie. Précisons que chaque grande catégorie peut englober des sous-catégories. On distinguera ainsi parmi la classe des bilitères les sous-classes CC, CCV, VCC et CVC. Bien entendu, chacune de ces sous-classes peut engendrer des dérivés selon le schème approprié.

La maîtrise des données de la morphologie nous paraît être la condition *sine qua non* pour quiconque s'intéresse à la création lexicale. Pourtant, cette donnée n'a pas toujours été de mise. Plusieurs auteurs ont relevé chez les praticiens de la néologie « *une carence au niveau du savoir linguistique et métalinguistique* » (Ameur, 2011 ; Chaker, 2009).

Un autre aspect de la morphologie qui mérite d'être pris en charge lors de la création lexicale concerne les formes fléchies associées aux lexèmes nouvellement créés. Le traitement des formes nominales connaît, le plus souvent, des inconstances quant au marquage de l'état et de l'opposition de nombre. Pour l'état, la difficulté majeure à laquelle sont confrontés les néologues consiste en la constance ou non de la voyelle initiale des unités nominales. En principe, le recours à l'analogie formelle, procédé très sollicité dans ce domaine, peut aider le néologue dans le choix à effectuer. Dans la majorité des cas, il suffit de s'aligner sur la morphologie de l'état des formes existant pour attribuer à l'unité lexicale créée la forme qui convient. Mais, vu la complexité des données et de la morphologie de l'état d'une façon générale en amazighe, il n'est pas toujours aisé de décider si la voyelle préradicale est constante ou alternante. A première vue, l'analogie peut être d'un grand secours, mais, dans bien des cas, elle se révèle inopérante ; les données de la diachronie tel que l'effacement des radicales faibles à l'initiale et le jeu de compensation par la constance de la voyelle initiale se mêlent à des accidents de diverses natures. Galand (2010 : 137) fait remarquer que « ... la constance de la voyelle a certainement été étendue par analogie à d'autres noms, sans autre justification qu'une ressemblance de la structure. ».

De son côté, le nom propre (anthroponyme, ethnonyme) présente des difficultés d'un autre ordre. Bien que, d'un point de vue syntaxique, le nom propre se comporte, vis-à-vis de l'état, strictement de la même manière que le nom commun, la pratique révèle un tout

autre traitement. L'usage fait de ces unités lexicales dans le discours indique la tendance à la simplification des règles syntaxiques régissant la catégorie de l'état. L'extension de la neutralisation de l'opposition de l'état est à mettre en rapport avec l'étiollement linguistique (Valdman, 1997).

D'une façon générale, la complexité du mécanisme de l'opposition de l'état se traduit par des fluctuations que l'on peut relever ici et là dans les productions néologiques notamment lorsqu'elles sont mises en discours. S'impose alors l'intervention des spécialistes pour apporter des solutions à ces questions. L'automatisation de cette tâche et la conception d'un générateur<sup>2</sup> automatique des formes à l'état d'annexion s'inscrivent dans cette perspective.

L'apport de l'aménagement de la morphologie se révèle également important dans la systématisation des procédés utilisés pour marquer les différentes oppositions des thèmes verbaux. Parmi les néologismes, une partie non négligeable appartient de plus en plus à la catégorie des verbes. Ceux-ci doivent alors pouvoir être employés de façon correcte, selon les règles de la morphologie verbale, dans tous les contextes syntaxiques possibles. De ce fait, un travail d'aménagement s'impose et doit cibler, en priorité, la systématisation des procédés et la résolution du problème des radicales faibles sujettes à la vocalisation.

Les différents aspects soulevés dans ce qui précède ont marqué profondément les productions néologiques. Mais, avec la prise en charge de la néologie par les spécialistes de l'aménagement, les critiques que l'on formulait au sujet de leur formation sont, désormais, en train de s'estomper.

### **Aspects syntaxiques**

Les travaux qui ont porté sur l'évaluation de la pratique néologique n'ont pas accordé l'importance nécessaire à l'aspect syntaxique. Ces études, qui portaient sur des listes de mots isolés, discutaient principalement le choix des racines lexicales (Achab, 1996), leur origine et compatibilité sémantique ou encore les schèmes adoptés (Ameur, 2010).

Actuellement, avec l'émergence de nouveaux besoins en matière de terminologies suite aux évolutions récentes du statut de la langue, l'élaboration de listes de mots isolés indépendants de tout contexte,

comme ce fut le cas pour *l'Amawal*, n'est plus de mise. A présent, c'est la néologie syntagmatique qui est de plus en plus sollicitée. Ainsi, l'on assiste dans le domaine amazighe au passage de la néologie du lexème à celle du syntagme<sup>3</sup>. A partir de là, il est évident que le néologue aura à réfléchir à l'agencement des unités lexicales sur le plan syntagmatique et à leur mise en contexte. Il lui appartient de prendre aussi en considération les propriétés combinatoires des termes proposés. Par conséquent, il devient impossible de faire l'impasse sur la syntaxe qui représente la charpente centrale de tout système linguistique. C'est dans cette perspective que les aménagés s'intéressent à la mise en contexte des néologismes<sup>4</sup> (El Azrak, 2009).

D'une façon générale, la néologie syntagmatique bute sur deux problèmes majeurs : la juxtaposition et la coordination des adjectifs.

L'on sait que l'adjectif figure parmi les catégories les plus controversées en amazighe. Plusieurs auteurs se sont penchés essentiellement sur la question du statut de cette catégorie en amazighe<sup>5</sup>. Mais, en relation avec le propos de cette étude, c'est la place de l'adjectif dans le groupe nominal qui nous préoccupe le plus. Le problème auquel nous sommes confronté est le suivant : un groupe nominal peut-il être déterminé par plus d'une épithète ou non ? Si la question n'a jamais été soulevée, c'est qu'à notre avis, les corpus exploités par les syntacticiens berbérissants proviennent exclusivement de la langue usuelle marquée par l'oralité. Or, il est communément admis que la syntaxe du code oral présente, sur certains points, des divergences notables par rapport au code écrit. C'est le cas, par exemple, de la syntaxe propositionnelle qui affiche une préférence pour la parataxe<sup>6</sup>. La proposition subordonnée peut alors n'être reliée par aucun connecteur à la principale. Retraçant l'évolution des langues en la matière, L. Galand (2002 : 243) a souligné que « le système conjonctif s'est développé relativement tard ». Dardel (1983, 136-137) explique cette évolution récente par le fait que, contrairement aux langues orales, la langue écrite ne dispose pas de moyens prosodiques pour exprimer la dépendance. C'est dans cette perspective que nous plaçons la problématique.

Avec l'extension des domaines d'usage de l'amazighe et tout ce que cela implique en matière de mise à niveau de la langue, nous assistons à l'apparition de nouvelles constructions syntaxiques inconnues jusque-là dans la langue usuelle. Dans bien des cas, ces

nouveautés sont à mettre sur le compte de la pression d'autres langues, l'arabe et le français en l'occurrence. Sous l'effet de la traduction, ces langues participent à la création de structures dont la syntaxe peut paraître inhabituelle, la langue orale développant des stratégies appropriées. C'est ainsi que la traduction en amazighe des noms des structures administratives qui figurent dans *Trombino Maroca* fait apparaître des structures de différents types que nous présentons ci-dessous.

**1<sup>er</sup> cas : N + Adj.<sub>1</sub> + Adj.<sub>2</sub>**

1. *Ammas amsgnaf asdawan*

Centre hospitalier universitaire

2. *Tamhla tamssagurt tazrfant*

Direction administrative et financière

En conformité avec les règles syntaxiques de la langue courante, ces deux syntagmes peuvent se réaliser respectivement *ammamsgnaf iganasdawan* (littéralement, Centre hospitalier étant universitaire) et *tamhla tamssagurt igantazrfant* (littéralement, Direction administrative étant financière). Du fait que la syntaxe de l'amazighe n'admet ni la coordination ni la juxtaposition des adjectifs, la langue usuelle recourt à l'emploi de la forme participiale de la copule *g* « être » introduisant l'attribut. Cette stratégie permet de ne pas enfreindre les lois de la syntaxe. Cependant, il se pose la question de la pertinence de ce procédé et son adaptation aux exigences des intitulés et enseignes, d'ordinaire concis et courts.

**2<sup>ème</sup> cas : N + Adj.<sub>1</sub> + Adj.<sub>2</sub> + Coord (d) + Adj.<sub>3</sub>**

3. *Asira anamur n igitn isdawann inamunn d idlsann*

Office national des œuvres universitaires sociales et culturelles

Cette construction se distingue par l'emploi de trois adjectifs (*isdawann, inamunn, idlsann*) qui déterminent *igitin* « œuvres ». Là-aussi, la langue courante pourrait faire usage de la forme participiale (accordée en nombre) pour ne pas s'éloigner de l'usage : *Asira anamur n igitn isdawann ganin inamunn d idlsann*. Le recours au coordonnant *d* pour relier *Adj<sub>2</sub>* et *Adj<sub>3</sub>* s'explique par la volonté d'adapter la tournure aux modèles en usage dans ce type de registre.



**3<sup>ème</sup> cas : N+ Prép. (n) + N + Adj. Coord. (d) + Nom**

**4. Tamhla n tyawsiwin timssagurin d tizrfanin**

Direction des affaires administratives et juridiques

Ce type de constructions se prête parfaitement à l'emploi du coordonnant. On pourra postuler à la base de deux syntagmes (*tiyawsiwin timssagurin*) et (*tiyawsiwin tizrfanin*) coordonnés, réalisés après l'ellipse de l'élément nominal du 2<sup>ème</sup> syntagme : *tyawsiwin timssagurin d tizrfanin*.

Les quelques exemples examinés dans cette présentation montrent que l'aménagement de la langue amazighe a connu, certes, un essor important. Mais, tout un pan de la langue reste à aménager. Par ailleurs, de nouveaux chantiers se sont ouverts consécutivement aux derniers développements qu'a connus le statut de cette langue. Ces changements se sont traduits, sur le plan du corpus, par l'apparition de besoins d'un tout autre ordre en matière de terminologie. Il s'en est suivi alors, une autre évolution marquée par le passage de la néologie lexématique à la néologie syntagmatique qui inscrira de façon progressive mais durable cette langue dans le monde de l'écrit. Bien entendu, ceci appelle un travail continu et soutenu pour permettre à la langue de faire face aux nouveaux défis qu'impose non seulement la situation sociolinguistique actuelle mais aussi celle à venir. C'est dire l'importance de l'intervention sur les aspects morphologique et syntaxique, à même de contribuer à un travail d'aménagement lexical de qualité.

## Bibliographie

ACHAB Ramdane : 1996 - *La néologie lexicale berbère* (1945-1995), Paris/Louvain, Peeters.

AKOUAOU Ahmed : 1982 - « Présentation critique d'une situation et d'une méthode linguistique » in *La culture populaire : l'unité dans la diversité*, Actes de la première rencontre de l'Université d'été d'Agadir, Imprimerie de Fédala, Mohammedia, p. 7-24.

*Amawal* (lexique) : 1980 - *Amawaltamaziyt-tafransist (berbère-français), tafransist-tamaziyt (français-berbère)*, Paris, Imedyazen, 131 p.

*Amawal n tusnakt. Tafransist-tamaziyt. Lexique de Mathématiques*, Tizi-Ouzou : Tafsut, 1984, 126 p.

AMEUR Meftaha : 2007 - *Emprunt et créativité lexicale en berbère : traitement en situation d'aménagement linguistique*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université Sidi Mohamed Ben Abdallah, Fès.

AMEUR Meftaha : 2010 - « Touareg / dialectes nord : pour une dynamique néologique viable », *Revue des études berbères*, Vol. 5, p. 11-23.

BASSET André : 1952 - *La langue berbère*. London-New York-Toronto, Oxford University Press (International African Institute), (réimr. 1969), VII et 72 p.

BASSET André : 1959 - *Articles de dialectologie berbère*, Paris, C. Klincksieck.

BOUKOUS Ahmed : 1979 - « Le profil sociolinguistique du Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, 140, p. 5-31.

BOUMALK Abdallah : 2004 - « Quelle norme morphologique pour l'amazighe ? » in M. Ameer et A. Boumalk (dir.), *Standardisation de l'amazighe*, Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique les 8-9 décembre 2003, Publications de l'IRCAM, série : séminaires N°3, Rabat, Imprimerie El Maârif Al Jadida, pp. 225-237.

BOUMALK Abdallah : 2006 - « Pour une standardisation des schèmes en amazighe : le cas des néologismes », in M. Ameer et A. Boumalk (éd.), *Structures morphologiques de l'amazighe*, Actes du Séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique les 7-8 octobre 2004, Publications de l'IRCAM, Imprimerie El Maârif Al Jadida, Rabat, p. 226-237.

CALVET Louis-jean : 1983 - *Sociolinguistique du Maghreb*, Publications de La Sorbonne, Université René Descartes.

CHAKER Salem : 1982 - « Propositions pour une notation usuelle du berbère (kabyle), *Bulletin des Etudes africaines de l'Inalco*, vol. II, n° 3, p. 33-48.

CHAKER Salem :1983 - « Le berbère au Maghreb : une marginalisation deux fois millénaire (Difficultés d'une planification linguistique) », in L.-J. Calvet, *Sociolinguistique du Maghreb*, Publications de La Sorbonne, Université René Descartes.

CHAKER Salem : 1984 - *Textes en linguistique berbère*. (Introduction au domaine berbère), Paris, CNRS.

CHAKER Salem: 1985 – « Adjectif », *Encyclopédie berbère II*, p. 129-136.

CHAKER Salem : 1995 - *Linguistique berbère. Etudes de syntaxe et de diachronie*, Paris/Louvain, Editions Peeters.

CHAKER Salem : 2009–« Quelques réflexions générales sur le travail néologique dans le domaine berbère : une décantation difficile mais nécessaire », in A. Boumalk & A Bounfour (Coord.), *Néologie et terminologie grammaticale amazighe*, Publications de l'Ircam, p. 11-19.

CHAMI Mohamed : 1982 – « La question de la graphie amazighe » (en arabe), in *La culture populaire : l'unité dans la diversité*, Actes de la première rencontre de l'Université d'été d'Agadir, Imprimerie de Fédala, Mohammedia, p. 155-174.

COHEN David : 1968 - « Les langues chamito-sémitiques », in André Martinet (sous dir.), *Le Langage*, Paris : NRF.-Gallimard, p. 1288-1333.

COHEN David : 1993 - « Racines », in *la croisée des études libyco-berbères, (Mélanges offerts à Paulette Galand-Pernet et à Lionel Galand*, Paris, Geuthner, p. 161-175.

EL AZRAK Noura : 2009– « Le terme grammatical et ses emplois », in in A. Boumalk & A Bounfour (Coord.), *Néologie et terminologie grammaticale amazighe*, Publications de l'Ircam, p. 77-85.

GALAND Lionel : 1992 - « Le problème du mot en berbère », *Lalies* 10, p. 189-195.

GALAND Lionel : 2002 - *Etudes de linguistique berbère*, Leuven-Paris, Peeters, coll. « Linguistique ».

GALAND Lionel : 2010 -*Regards sur le berbère*, Centro Studi Camito-Semitici, Milan.

MAMMERI Mouloud : 1976 -*Tajejrumt N Tmaziyt (Tantala Taqbaylit)*, Paris, François Maspero.

ROUSSEAU Louis-Jean : 2005 - « Terminologie et aménagement des langues », *Langages*, 157, pp. 93-102.

TAIFI Miloud : 1990 - "Pour une théorie des schèmes", *Etudes et documents berbères*, 7, p. 92-110.

VALDMAN Albert : 1997 - « Etiolement linguistique » in Marie-Louise MOREAU, *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga, p. 144-151.

---

1- Les questions de planification linguistique ont été abordées lors de la première rencontre de l'Université d'été d'Agadir (18-31 août 1980) et des journées d'études tenues les 29 et 30 avril 1982 à l'Université Paris V. Les actes de ces deux rencontres sont publiés, respectivement dans *Actes de l'Université d'Eté d'Agadir*, Imprimerie Fédala, 1982 et dans Louis-Jean Calvet, *Sociolinguistique du Maghreb*, Publications de La Sorbonne, 1983.

2- Voir la contribution de M. Mahrazi et D. Nahali, « Essai de création d'un générateur automatique de l'état d'annexion » dans ce volume.

3- Le corpus qui sert de base à l'analyse des aspects syntaxiques est constitué à partir des propositions terminologiques élaborées par l'Unité d'Etude et de Recherche « Lexique » relevant du Centre de l'aménagement linguistique (IRCAM). Cette terminologie sur la dénomination des administrations, établissements et offices publics inventoriés dans *Trombino Maroc* 2011.

4- Dans ce sens, le centre de l'aménagement linguistique a publié le *Vocabulaire grammatical de l'amazighe : application phraséologique*, Publications de l'IRCAM, 2011.

5- Pour le détail, voir Chaker (1985).

6- Cf. Basset (1952 : 40-41), Galand (2002 : 241-243).